



santé
famille
retraite
services

Mayenne - Orne - Sarthe

**Imprimé pour le versement de la Contribution Sociale Généralisée (CSG)
et la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)
dues sur les indemnités servies aux administrateurs des organismes agricoles**

Cet imprimé doit être retourné **obligatoirement** à la MSA par l'organisme débiteur de l'indemnité servie pour l'exercice de la fonction d'administrateur (même en l'absence de paiement de l'indemnité au cours de la période considérée).

MSA MAYENNE ORNE SARTHE
Site de la Sarthe
Agence Comptable
30 Rue Paul Ligneul
72032 LE MANS CEDEX 9

N° Siren/Siret :

Raison Sociale :

Ville :

	Trimestre concerné	Date limite de versement
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} trimestre	15 avril
<input type="checkbox"/>	2 ^{ème} trimestre	15 juillet
<input type="checkbox"/>	3 ^{ème} trimestre	15 octobre
<input type="checkbox"/>	4 ^{ème} trimestre	15 janvier

☞ **Cocher impérativement la case correspondante.**

Assiette nette (1)	CSG		CRDS		Montant total
	Taux	Montant (1)	Taux	Montant (1)	
	9,20%		0,50%		
Assiette nette (1)	Forfait social				
	Taux	Montant (1)			
	10%				
	16%				
	20%				

Réserve à la MSA

(1) Arrondir à l'euro le plus proche.

Nombre d'administrateurs concernés	
---	--

Réglé par virement le	
------------------------------	--

Règlement effectué le _____

Certifié exact le _____

Nom du signataire _____

Signature :